



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Defense : arsenaux et etablissements de l'Etat

Question écrite n° 6190

### Texte de la question

M Jean-Michel Couve appelle l'attention de M le ministre de la defense sur la situation preoccupante de l'Etablissement des constructions et armes navales de Saint-Tropez. En effet, les etudes concernant le programme « Murene » etant en voie d'achevement et aucun plan de charge pour l'avenir n'etant annonce, le personnel redoute une diminution importante des activites de l'etablissement. Or, celui-ci occupe une place essentielle dans le contexte economique, social et humain de la presqu'ile de Saint-Tropez. Aussi, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour garantir a l'ECAN de Saint-Tropez des perspectives d'avenir et preserver le sort des 850 familles qui en dependent.

### Texte de la réponse

Reponse. - La charge de l'etablissement des constructions et armes navales de Saint-Tropez devrait rester a un assez bon niveau en 1989. Au-dela l'etablissement est effectivement confronte a un probleme de charge. Des actions sont engagees pour l'avenir, afin de rechercher au sein de la direction des constructions navales des complements de fabrications pour cet etablissement, favoriser la commercialisation de la torpille « Murene » et developper les marches a l'exportation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Couve Jean-Michel](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6190

**Rubrique :** Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 décembre 1988, page 3488